



MUNICIPALITÉ DE
**SAINT-BRUNO
DE-KAMOURASKA**

AVIS PUBLIC
AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT RELATIF À L'OCCUPATION ET
L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal lors de la séance tenue le 3 février 2026 :

Règlement numéro 288-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments

Le présent règlement prévoit des normes et des mesures relatives à l'entretien et à l'occupation des bâtiments sur le territoire de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska afin d'en empêcher le déperissement, de les protéger contre les intempéries et de préserver l'intégrité de leur structure.

Les normes qu'il contient visent également à assurer la préservation et la pérennité des bâtiments patrimoniaux et à ce que les bâtiments destinés à l'habitation soient, par la qualité de leur état et de leur environnement, favorables à la santé, à la sécurité et au confort de leurs occupants.

La MRC de Kamouraska a délivré un certificat de conformité à l'égard de ces règlements le 25 mars 2026.

Ce règlement est entré en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC, soit le 25 mars 2026, et est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 321, rue de l'Église, bureau 1 à Saint-Bruno-de-Kamouraska, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Bruno-de-Kamouraska, ce 13^e jour de mai 2026.


Roxanne Morin
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussigné, Roxanne Morin, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, le 13^e jour de mai 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13^e jour de mai 2026


Roxanne Morin
Directrice générale et greffière-trésorière